



FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

# ECHIQUIER PATRIMOINE

Conforme aux normes européennes

## Prospectus simplifié

### PARTIE A STATUTAIRE

Code ISIN :	<b>FR0010434019</b>
Dénomination :	ECHIQUIER PATRIMOINE
Forme juridique :	FCP de droit français
Société de Gestion :	FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
Déléataire administratif et comptable :	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Net Asset Value
Dépositaire :	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Commissaire aux comptes :	MAZARS

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

#### Classification DIVERSIFIE

#### Objectif de gestion

ECHIQUIER PATRIMOINE est un fonds offrant une progression régulière du capital, en prenant des risques limités, en participant à l'évolution des marchés de taux et d'actions.

#### Indicateur de référence

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du fonds. Toutefois l'indice le plus proche est l'EONIA capitalisé. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'EONIA ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

#### Stratégie d'investissement

La gestion d'ECHIQUIER PATRIMOINE repose sur une gestion discrétionnaire. L'une des caractéristiques du fonds est de maîtriser sa volatilité. Les positions prises par le fonds seront généralement accompagnés de stop (ordres limites) afin de minimiser l'impact des évolutions de marché contraires aux stratégies du fond.

#### Sur les actions, ces choix conduisent :

- A des achats d'actions françaises et européennes de tous secteurs d'activité. ECHIQUIER PATRIMOINE se réserve toutefois le droit d'investir accessoirement dans des actions cotées dans un pays de l'OCDE non européen (l'investissement en actions de pays émergents n'est pas autorisé).

Par ailleurs le fonds est exposé tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs.

- A des arbitrages sur actions visant à profiter notamment de la surperformance d'un titre par rapport à un autre ou par rapport à un indice.

ECHIQUIER PATRIMOINE sera exposé en actions dans la limite de 50 % maximum de l'actif net. La gestion d'actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres - « stock picking » - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

ECHIQUIER PATRIMOINE interviendra sur les instruments financiers à terme dans le cadre d'opérations visant à exposer le portefeuille au risque action ou à réduire ce risque.

Lorsque les conditions de marché le permettent, le fonds n'hésitera pas à recourir à des achats d'options plutôt que des titres physiques aux fins d'une meilleure maîtrise des risques et d'un moindre coût pour le fonds.

#### Sur les produits de taux, ces choix conduisent :

- A des investissements en titres obligataires ou en titres de créances négociables. Le fonds est investi au minimum à hauteur de 50 % de son actif en titres obligataires ou titres de créances négociables qui seront notés « Investment grade ». A titre accessoire, le fonds pourra aussi investir dans des titres obligataires notés minimum B- (Standard & Poors ou équivalent).

Enfin, ECHIQUIER PATRIMOINE s'autorise à investir un maximum de 5 % de son actif en obligations ne faisant pas l'objet de notation par une agence de rating.

- A des prises de position sur les dérivés de taux en couverture des titres obligataires détenus ou au contraire des prises de position visant à exposer une partie du fonds à la hausse ou à la baisse des taux.

**Sur les devises**, ces choix conduisent à intervenir sur des instruments financiers à terme aux fins d'effectuer des opérations visant à prendre position sur une devise ou à couvrir le fonds contre le risque de change dans le cas où le fonds détient des titres de la zone non euro. L'exposition aux devises non euro ne pourra pas dépasser 10% de l'actif.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens coordonnés ou non coordonnés. Il s'agit d'OPCVM de toute classification AMF.

#### Profil de risque

La valeur de part du fonds est susceptible de fluctuer en fonction de différents facteurs liés aux changements propres aux entreprises représentées en portefeuille, aux évolutions des chiffres macro-économiques, aux taux d'intérêt.

Risque de gestion discrétionnaire : Oui

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La gestion d'ECHIQUIER PATRIMOINE peut reposer sur des arbitrages d'indices actions, d'actions, ce qui implique que l'OPCVM ne soit pas en permanence investi sur les marchés les plus porteurs. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux : Oui

ECHIQUIER PATRIMOINE est exposé à hauteur de 50 % minimum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux d'intérêts augmentent.

Risque de crédit : Oui

Le fonds est exposé sur des instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 50 % minimum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions : Oui.

ECHIQUIER PATRIMOINE est exposé à hauteur de 50 % maximum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de perte en capital : Oui.

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

**Le détail des risques accessoires se trouve dans la note détaillée (risque de change).**

## Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Fonds est réservé à des personnes physiques ou à des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel Fonds.

## Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans

## INFORMATION SUR LA FISCALITE, LES FRAIS ET COMMISSIONS

### Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à la taxation.

### Frais et commissions

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	1% maximum
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	1% maximum

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de

souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, reportez-vous à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC*	Actif net	1,196% TTC maximum
Prestataire percevant des commissions de mouvement : Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction (actions exclusivement)	Néant

\*Ces frais sont à la charge du FCP et ne vous sont pas directement facturés. Ils sont déjà pris en compte dans la valeur liquidative publiée.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### Conditions de souscription et de rachat

Les souscriptions et les rachats sont recevables en millièmes de parts. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse avant 12 heures auprès du dépositaire :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Les Grands Moulins de Pantin

9, Rue du Débarcadère

93500 Pantin

Dans certains pays la souscription peut être réalisée selon des modalités autres qu'une souscription unique et en une seule fois. Pour l'Italie, les détails sur les modalités de souscription sont indiqués dans le « bulletin de souscription ».

### Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse ouvert à Paris du mois de décembre de chaque année.

### Affectation du résultat

Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des coupons encaissés.

### Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

### Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Sur simple demande, auprès de la Société de Gestion ou sur le site [www.fin-echiquier.fr](http://www.fin-echiquier.fr).

### Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 décembre 1994.

Il a été créé le 6 janvier 1995.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

53, avenue d'Iéna

75 116 Paris

Le prospectus simplifié est disponible sur le site [www.fin-echiquier.fr](http://www.fin-echiquier.fr). Le document « Politique de vote » et le rapport sur l'exercice des droits de vote peuvent être consultés sur le site de la société de gestion.

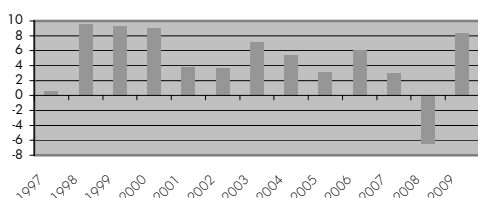
Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la Société de Gestion au 01 47 23 90 90.

Date de publication du prospectus : 4 juin 2010.

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

## PARTIE B STATISTIQUES

### 1 - Performances annualisées du FCP au 31/12/2009



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis. En revanche, la performance de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
ECHIQUIER PATRIMOINE	8.35%	1.41%	2.67%	4.21%
EONIA capitalisé	0.70%	2.80%	2.66%	2.97%

### 2 - Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/09

Frais de fonctionnement et de gestion	1,19%
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0,00%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,00%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur.	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	0,00%
- commission de mouvement	0,00%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,19%</b>